



# FAIRE FACE AUX RISQUES



Ce document peut vous sauver la vie, et celle de vos proches,

**LISEZ-LE ET GARDEZ-LE !**



DOCUMENT  
À CONSERVER

# PREVENIR POUR NE PAS SUBIR

## Je me protège en famille

Face aux risques majeurs, l'anticipation, la préparation et l'implication de chacun sont des facteurs de protection. Mieux préparés, mieux informés, vous serez en mesure d'agir et d'aider vos proches plus efficacement face à une situation d'urgence. Anticiper une situation de crise, c'est avant tout identifier les risques qui vous entourent et donc prévoir des scénarios alternatifs.

Lionnel LUCA

Maire de Villeneuve Loubet



Comment m'éclairer si l'électricité est coupée ? Comment prendre soin des jeunes enfants si je suis isolé(e) ? Si je dois quitter ma maison en raison d'un péril, où me réfugier ? Comment rassembler rapidement quelques affaires personnelles ?

La fréquence des catastrophes majeures nous oblige à considérer les risques naturels et technologiques comme des réalités susceptibles de perturber notre vie. Les sinistres surviennent souvent brutalement et désorganisent notre quotidien, rendant parfois inopérants les réseaux routiers, d'alimentation en gaz, en eau, en électricité... Ces désordres peuvent gêner durablement la progression des secours et accroître chez une victime le sentiment de solitude.

La préparation à la gestion de crise est une responsabilité partagée. Elle incombe aux pouvoirs publics mais également à chaque citoyen.

Le guide « **Je me protège en famille** » vous aide à organiser votre autonomie durant cette phase critique, en élaborant votre « **Plan Familial de Mise en Sûreté** ».

**Vous pouvez consulter le guide de l'État « Je me protège en famille » et suivre les recommandations qui y figurent.**

[www.interieur.gouv.fr/Media/Securite-civile/Files/je-me-protege-en-famille](http://www.interieur.gouv.fr/Media/Securite-civile/Files/je-me-protege-en-famille)

## Le Plan Communal de Sauvegarde

La Municipalité a établi un PCS qui permet de mettre en œuvre une organisation prévue à l'avance pour assurer l'alerte, la sauvegarde, le soutien et l'accompagnement des populations en cas d'évènements importants ou majeurs. Ainsi, en cas de besoin, le PCS est déclenché avec la mise en place d'une cellule de crise, à l'initiative du Maire ou à la demande de l'autorité préfectorale. Les équipes municipales sont alors mobilisées afin de réaliser les mesures de sauvegarde et de protection des personnes qui s'imposent.

Il est mis en œuvre en collaboration avec la Préfecture, le Service Départemental d'Incendie et de Secours (SDIS), la Protection civile et toutes les associations concernées par le secours à la personne.

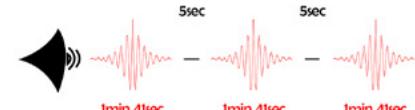
Dans le cadre de ses pouvoirs de police générale, le Maire prescrit les travaux nécessaires à l'atténuation ou à la prévention des risques naturels, afin d'assurer la sécurité de ses administrés, article L22212-2 du code général des collectivités territoriales. Ainsi peut-il ordonner à un propriétaire privé de réaliser des travaux afin de prendre en compte un risque naturel.

## Le signal d'alerte

Il annonce un danger imminent (tornades, inondations, accidents technologiques de grande ampleur, etc.)

Les sirènes d'alerte de la commune sont situées:

- Au village, sur le toit de l'école Saint Georges
- Au bord de mer, sur le toit de l'école des Maurettes



## EN CAS D'ALERTE, ÉCOUTEZ LA RADIO

La radio est une source essentielle de renseignements. Il est nécessaire de disposer d'une radio à piles, utilisable en toutes circonstances.

France Bleue Azur : 103.8 FM / France Inter : 96.3 FM

**Ne téléphonez qu'en cas de besoin afin de libérer les lignes pour les secours.**

# PREPARER SON KIT D'URGENCE

## S'INFORMER ET S'ÉQUIPER

Radio à pile, piles de rechange, lampe torche à pile ou à manivelle, bougies, briquets ou allumettes, laisses, chargeurs de batterie, Téléphone portable/appareil photo, des pièces de Monnaie, stylos, sifflets, couteaux multifonctions, Ouvre-boites, outils (clé anglaise, pinces, gants de travail, gros scotch,etc.)

## DE QUOI SE LAVER ET SE SOIGNER

Produits de toilettes de base (brosse à dents, dentifrice, papier WC, lingettes, solution hydro-alcoolique), trousse de premiers secours (désinfectant, pansements, etc.), ordonnances médicales



## BOIRE ET MANGER

Eau potable (un à deux litres par personne), aliments non périssables à haut potentiel énergétique (boites de conserve, biscuits secs, barres de céréales, etc.). N'oubliez pas les animaux domestiques : croquettes.

## PAPIERS D'IDENTITÉ

Cartes d'identité, permis de conduire, passeports, carte vitale, livret de famille, copie de votre contrat d'assurance, vos clés de maison et de voiture

## SE CHANGER, S'HABILLER

Couvertures, vêtements chauds en fonction de la saison

**Dans tous les cas, restez à l'écoute des consignes données par les autorités, à la radio, à la télévision et sur les réseaux sociaux**



## Tsunamis - Inondations



COMMUNE DE  
Villeneuve Loubet



*Sur notre commune, les inondations proviennent de crues soudaines du Loup ainsi que des vallons. Ce fleuve côtier prend sa source à 1200 mètres d'altitude pour serpenter ensuite sur 48 km et se jeter dans la Mer Méditerranée à Cagnes-Sur-Mer et Villeneuve-Loubet.*

### Avant

- ▶ Surélevez les meubles
- ▶ Fermez les portes et fenêtres
- ▶ Coupez les arrivées de gaz et d'électricité
- ▶ Prévoyez une réserve d'eau potable et de la nourriture
- ▶ Envisagez un itinéraire et des moyens d'évacuations

### Pendant

- ▶ Respectez les directives des pompiers, de la gendarmerie, de la police municipale et des services techniques de la commune, y compris en cas d'évacuation
- ▶ Obturez les portes, soupiraux et toute ouverture susceptible de favoriser la montée des eaux
- ▶ Restez dans les étages supérieurs de votre habitation
- ▶ Ne vous engagez pas sur une aire inondée
- ▶ Si vous êtes contraints de traverser une zone inondée, méfiez-vous des plaques d'égouts descellées et non visibles...

### Après

- ▶ Aérez et désinfectez les pièces
- ▶ Chauffez dès que possible
- ▶ Avant de rétablir l'électricité, assurez-vous que l'installation électrique est parfaitement sèche. En cas de doute, consultez un spécialiste
- ▶ Signalez l'absence éventuelle inexpliquée d'un proche
- ▶ Évaluez les dégâts, risque d'effondrement, risque électrique : tenez-vous en éloigné



## RISQUES MAJEURS



## Incendies

*Plus de 150 propriétaires sont soumis à la réglementation du code forestier et à l'arrêté préfectoral de 2002. Les parcelles concernées se trouvent en zone urbaine, à moins de 200 mètres d'un espace boisé. Dernier incendie de forêt en juillet 2005 : 100ha détruits.*

### Avant

- ▶ Débroussaillez régulièrement les alentours de votre habitation
- ▶ Respectez les consignes d'écoubage
- ▶ Protégez les parties inflammables et exposées de votre habitation
- ▶ N'entassez pas bois et palettes à proximité de l'habitation
- ▶ Vous avez une piscine, facilitez son accès aux engins de lutte contre le feu
- ▶ Pensez à acheter du matériel de lutte contre l'incendie
- ▶ Choisissez des pompes à moteur thermique car l'électricité est systématiquement coupée en cas de feu important

### Pendant

- ▶ Informez les pompiers (tél. 18) : lieu de l'incendie, accès, votre nom, votre numéro de téléphone,etc
- ▶ Si possible, attaquez le feu avec une couverture ou de la terre
- ▶ Respirez à travers un linge humide
- ▶ Si vous êtes à pied : recherchez un écran (rocher, mur etc.)
- ▶ Si vous êtes en voiture : n'en sortez pas
- ▶ Fermez et arrosez volets, portes et fenêtres, ouvrez votre portail
- ▶ Occultez les aérations avec des linge humides
- ▶ Fermez les bouteilles de gaz, éloignez-les si possible de la maison,
- ▶ Abritez votre voiture, vitres fermées à l'abri du vent

### Après

- ▶ Ne sortez pas de votre maison sans être protégé
- ▶ Inspectez votre maison : portes, volets, poteaux ont pu s'enflammer
- ▶ Arrosez pour éteindre toutes les parties fumantes
- ▶ Arrosez la végétation autour de la maison
- ▶ Signalez l'absence éventuelle inexpliquée d'un proche



# Mouvements de terrain



Classés parmi les mouvements de terrain, on enregistre le plus fréquemment sur la commune des chutes de blocs de pierre et des glissements de terrain.

## Avant

- ▶ Demandez en mairie toutes les informations sur les risques encourus, les zones concernées et les consignes de sauvegarde.

## Pendant

- ▶ Mettez-vous hors d'atteinte des éboulis en gagnant rapidement les hauteurs les plus proches
- ▶ Ne revenez pas sur vos pas
- ▶ N'entrez pas dans un bâtiment endommagé
- ▶ Essayez d'aménager autour de vous une poche de survie
- ▶ Économisez vos forces
- ▶ Les signaux sonores qui seront envoyés par les unités de recherches seront «les trois coups de théâtre». Répondez en tapant trois coups sur des parties métalliques

## Après

- ▶ Evaluatez dégâts et dangers potentiels
- ▶ Prévenez les autorités en donnant le maximum de précisions
- ▶ Une fois tout danger écarté pour vous- même, mettez-vous dès que possible à la disposition des secours
- ▶ Signalez l'absence éventuelle inexpliquée d'un proche
- ▶ Evaluatez les dégâts, risque d'effondrement, risque électrique
- ▶ Tenez-vous en éloigné

# RISQUES MAJEURS



# Séismes

La région PACA est l'une des plus soumises au risque sismique en France métropolitaine. Le dernier en date remonte au 4 juin 2018 au large de Nice (magnitude 3.1).

## Avant

- ▶ Tenez en réserve les objets suivants : Radio, Lampe, Trousse de secours, Nourriture, Bouteilles d'eau
- ▶ Repérez les points de coupure des arrivées de gaz, d'eau et d'électricité
- ▶ Fixez solidement les appareils et les meubles lourds
- ▶ Prévoyez un point de regroupement familial dans un endroit conforme aux indications ci-dessous

## Pendant

- ▶ Abritez-vous sous une table solide, un lit, un bureau dans l'encadrement d'une porte ou à l'angle d'un mur
- ▶ Eloignez-vous des cheminées, fenêtres et balcons
- ▶ Protégez-vous la tête avec les bras
- ▶ N'utilisez pas les ascenseurs
- ▶ Ne fumez pas, n'allumez pas de flammes
- ▶ Eloignez-vous des constructions et à défaut, abritez-vous sous un porche ou l'encadrement d'une porte
- ▶ Eloignez-vous des lignes électriques et des émanations de gaz

## Après

- ▶ Ne retournez ni chez vous, ni dans un bâtiment
- ▶ Vous êtes bloqués ou ensevelis : MANIFESTEZ-VOUS en tapant contre les parois
- ▶ Eloignez-vous des zones côtières en raison d'éventuels raz-de-marée
- ▶ Signalez l'absence éventuelle inexpliquée d'un proche
- ▶ Evaluatez les dégâts, risque d'effondrement, risque électrique
- ▶ Tenez-vous en éloigné
- ▶ Tenez-vous à l'écoute des radios locales



# Risques climatiques



COMMUNE DE  
Villeneuve Loubet



Les risques climatiques concernent les pluies diluviales et orages, tempêtes et vents violents, la neige, le verglas, la grêle, la canicule et le grand froid ainsi que les coups de mer sur le littoral.

## Tempête, orage et coup de mer

### À l'extérieur

- ▶ Evitez/Annulez les activités en extérieur
- ▶ Restez vigilants face aux chutes possibles d'objets divers
- ▶ Ne touchez en aucun cas à des fils électriques tombés au sol

### À l'intérieur

- ▶ Débranchez les appareils électriques et les antennes TV
- ▶ Ne pas téléphoner (sauf urgence) ni utiliser internet

### Sur la route

- ▶ Ne pas rouler à vélo, en moto ou en tracteur car le système « cage de Faraday » ne s'applique pas à ces véhicules
- ▶ Limitez vos déplacements et votre vitesse

## Neige, verglas et grêle

- ▶ Prévoyez l'équipement nécessaire : vêtements chauds, couvertures, eau et produits alimentaires
- ▶ Equipez votre véhicule de chaînes ou de pneus neige si vous ne pouvez éviter de sortir
- ▶ Renseignez-vous sur les conditions de circulation auprès du centre régional d'information et de coordination routières Méditerranée (CRICR) : 0826 022 022

## Canicule

- ▶ Consultez les cartes de vigilance de Météo France
- ▶ Evitez de sortir pendant les heures les plus chaudes (12h-17h)
- ▶ Maintenez les fenêtres fermées tant que la température extérieure est supérieure à la température intérieure. Ouvrez-les la nuit, en provoquant des courants d'air.
- ▶ Privilégiez les endroits ombragés et buvez de l'eau
- ▶ Limitez les exercices physiques



# RISQUES MAJEURS

# Matières dangereuses

Ce risque peut émaner du flux quotidien de transports de matières dangereuses sur l'autoroute A8 ainsi que sur la voie ferrée.

## Avant

- ▶ Savoir identifier un convoi de matières dangereuses : les panneaux et les pictogrammes apposés sur les unités de transport permettent d'identifier le ou les risques générés par la ou les matières transportées

## Pendant

### Si l'on est témoin d'un accident TMD

- ▶ Pour éviter un « sur-accident », balisez les lieux du sinistre avec une signalisation appropriée, et éloignez les personnes à proximité
- ▶ Ne pas fumer
- ▶ Donnez l'alerte aux sapeurs-pompiers (18 ou 112) et à la police ou la gendarmerie (17 ou 112) Dans le message d'alerte, précisez si possible : **le lieu exact** (commune, nom de la voie, point kilométrique, etc.), **le moyen de transport** (poids-lourd, canalisation, train, etc.), **la présence ou non de victimes** et **la nature du sinistre** (feu, explosion, fuite, écoulement, etc) Le cas échéant, le numéro du produit et le code danger

### En cas de fuite de produit

- ▶ Ne touchez pas ou n'entrez pas en contact avec le produit (en cas de contact : se laver et si possible se changer)
- ▶ Quittez la zone de l'accident : éloignez vous si possible perpendiculairement à la direction du vent pour éviter un éventuel nuage毒ique
- ▶ Rejoindre le bâtiment le plus proche et se confiner (les mesures à appliquer sont les mêmes que celles concernant le « risque industriel »). Dans tous les cas, se conformer aux consignes de sécurité diffusées par les services de secours

## Après

- ▶ Si vous vous êtes mis à l'abri, aérez le local à la fin de l'alerte diffusée par la radio



# CONTACTS

## Numéros utiles

Police Municipale 7j/7 - 24h/24.....	04.92.02.60.60
Mairie.....	04.92.02.60.00
Service sécurité générale.....	04.92.02.60.55
CCAS.....	04.92.02.60.80
Gendarmerie.....	04.93.20.62.04
Centre Anti-poison.....	04.91.75.25.25

Centre Européen des appels d'urgence...	112
Police.....	17
Secours médicaux.....	15
Accidents, Incendies, Centre de Traitement d'Alerte (pompiers).....	18
Numéro d'appel d'urgence (sms) pour les sourds et malentendants.....	114
CROSSMED (Secours en Mer).....	196
En cas d'urgence aéronautique.....	191

## Pour en savoir plus

Allô Mairie.....0800.00.10.19  
[espace-citoyen@mairie-villeneuve-loubet.fr](mailto:espace-citoyen@mairie-villeneuve-loubet.fr)

Préfecture des Alpes-Maritimes.....04.93.72.20.00  
[www.alpes-maritimes.gouv.fr](http://www.alpes-maritimes.gouv.fr)

Institut des Risques Majeurs (IRMA) 04.76.47.73.73  
[www.irma-grenoble.com](http://www.irma-grenoble.com)  
[www.georisques.gouv.fr](http://www.georisques.gouv.fr)  
[www.bison-fute.equipement.gouv.fr](http://www.bison-fute.equipement.gouv.fr)  
[www.meteofrance.com](http://www.meteofrance.com)

## Adresses et liens utiles

Ministère de la Santé, de la Jeunesse et des Sports  
<http://www.sante.gouv.fr> > espace santé > canicule, grand froid...

Directions Régionales d'Action Sanitaire et Sociale  
<http://www.associanet.com> > contacts

Cartes de vigilance de Météo France  
<http://www.meteo.fr>

La foudre sous surveillance  
<http://www.meteorage.fr>

Mairie de Villeneuve Loubet - Place de la République  
06270 Villeneuve Loubet

